

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CM du 13 septembre 2018

Présents : Jean-Louis BELTRAMINI, Gérard CAGLINI, Roger CHARPY, Emmanuel POULET, Guy PREVOST et Francis RIQUE.

Absents excusés : Régis GROS (pouvoir à Guy PREVOST), Cédric RENARD (pouvoir à Jean-Louis BELTRAMINI), Sophie BARDOT et Patrick REGNIER

Secrétaire de séance : Guy PREVOST

Ne soulevant aucune observation, le procès verbal de la réunion du 14 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

1 – Modifications budgétaires :

1.1 Le remboursement de la TVA pour les investissements concernant le réseau d'éclairage public bénéficie au syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY) et non à la commune. La somme (7600 €) prévue à l'article 231 du budget 2018 pour la modernisation du réseau doit donc être transférée à l'article 20 412.

1.2 La première annuité (10 350 €) du remboursement du capital de l'emprunt pour la toiture de l'église arrive à échéance en octobre et n'a pas été prévue dans la section investissement du budget. Cette somme sera prélevée sur l'article 2131 (bâtiments publics) et transférée à l'article 1641 (emprunts).

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité ces deux modifications budgétaires.

2 – Forêt communale :

L'offre de M. GAVILLON Eudes, exploitant forestier à Leugny, s'élève à 1735 € pour l'achat des houppiers dans les parcelles 1 et 2, soit 8 € le m³. Le conseil accepte cette offre, la seule qui soit parvenue en mairie. Le marasme sur la vente de houppiers est bien réel.

3 – Syndicat intercommunal des collège et lycée de Toucy :

La plupart des communes adhérentes porte un désintérêt manifeste à ce syndicat devenu obsolète et qui n'arrive plus à réunir la condition de quorum lors de ses séances. Un syndicat de communes peut être dissout de plein droit après le consentement des conseils municipaux concernés ou sur demande motivée de ces conseils au préfet.

Après en avoir délibéré, le conseil, qui souhaitait depuis longtemps se retirer de ce syndicat, se prononce à l'unanimité pour sa dissolution. La délibération sera transmise au préfet.

4 – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCA :

Le conseil communautaire a approuvé le rapport d'évaluation de la CLECT établi suite au transfert de la compétence « construction, entretien et fonctionnement du gymnase d'Aillant-sur-Tholon – MONTHOLON ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce rapport par 6 voix pour et 2 contre.

5 – Rapport annuel du service public de l'assainissement non collectif (ANC) :

Le maire présente ce document au conseil et rappelle qu'il est consultable par le public en mairie.

6 - Divers :

Le maire énumère la liste des dégradations commises dans l'été 2018 par nos jeunes délinquants et remercie Jean-Louis BELTRAMINI pour le nettoyage du point de ramassage du verre, rue d'Egleny.

Des fuites ont été constatées sur le toit en ardoise du clocher, la réparation sera effectuée par l'entreprise chargée de la réfection de la toiture de l'église.